

Recours en justice contre le canal Seine-Nord Europe (CSNE)



Le collectif MégaCanal Non Merci apporte son soutien au recours en justice déposé par deux associations de défense de l'environnement contre l'autorisation environnementale du projet CSNE

Ce recours a été déposé au tribunal administratif d'Amiens le 6 décembre 2024 par les avocats de PTSE (Protection du Territoire Seine-Escaut) et de NNE (Nord Nature Environnement), Me Elohane Durand et Me Samuel Delalande. Il conteste "l'autorisation environnementale des secteurs 2 à 6" signée le 9 août par les préfets des quatre départements concernés (60, 80, 62, 59).

Les requérants demandent l'annulation de l'autorisation environnementale en pointant ses nombreuses irrégularités, parmi lesquelles :

- 1. Plus de **40 espèces protégées**, récemment observées sur le parcours, sont menacées en toute illégalité (en plus des 140 espèces protégées auxquelles le CSNE a été autorisé à porter atteinte).
- 2. Le projet est **découpé en sections**, ce qui ne permet pas d'en évaluer l'impact environnemental global.
- 3. Le projet prend comme hypothèse un **réchauffement climatique limité à +1,4 °C** ; ce qui minimise ses réels besoins en eau, au moment où l'État demande une adaptation du pays à un réchauffement de +4 °C.
- 4. Le projet est basé sur une **hypothèse de croissance irréaliste** (+1,6% /an jusqu'en 2070) ; une hypothèse pourtant déjà dénoncée par l'Autorité Environnementale.
- 5. Il n'y a pas de recherche sérieuse de **solutions alternatives**, tant ferroviaires que fluviales (entre autres, une meilleure exploitation du canal du Nord existant sur le même tracé).
- 6. Le projet ne respecte pas les directives du ministère de la Transition écologique sur les **compensations écologiques**.
- 7. Il ne respecte pas non plus les **règlementations sur l'eau** et sur la protection des **zones humides**.

Une course de vitesse est engagée entre les opposants et les promoteurs du canal, qui engagent le plus vite possible des travaux **préparatoires** comme, dans le secteur 1 (Compiégnois), l'impressionnant déplacement du lit de l'Oise ou la construction de trois ponts.

Le canal veut impressionner, mais avec un coût annoncé de 8 milliards d'euros avant travaux (financé qu'à 50% pour l'instant), c'est un colosse aux pieds d'argile. Les opposants ralentiront sa course – jusqu'à son abandon final – par autant de procès qu'il le faudra, **avec l'aide des citoyennes, des citoyens et des associations, invité(e)s à rejoindre ou à soutenir le collectif MégaCanal Non Merci.**